

**EXTRAIT**  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 février 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etai  
présents :

Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires

Procurat  
(s) :

Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) :

Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Frédéric BIERRY

Absent(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur :

Monsieur Etienne BURGER

**N° CP/2019/040 - 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics**  
**Proposition d'un projet de protocole transactionnel à conclure avec le cabinet d'architecture ARCHETYPE concernant l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de création d'un parking aérien à l'Hôtel du Département**

La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la prise en charge par le Département du Bas-Rhin de la somme de 4 920 € TTC, qui sera réclamée à la société Jean LEFEBVRE ;

- approuve les termes du projet de protocole transactionnel, joint à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le cabinet d'architecture ARCHETYPE, et autorise son président à le signer.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190204-lmc1122685-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 07/02/19